

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **56 (1920)**

Heft 14

PDF erstellt am: **22.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

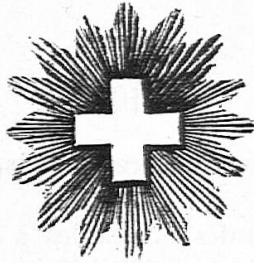
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>



# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

---

**SOMMAIRE :** *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Chronique jurassienne.* — *Divers.* — TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS : *Celles qu'on oublie.* — *Pensée.* — PARTIE PRATIQUE : *Asseyez-vous, vous lisez trop mal!* — *Leçons de géométrie, III.* — *Éducation physique et culture nationale : Gustave Ador.* — *L'expérimentation scientifique à l'école primaire : la chambre noire.* — *Récitation : Le serment du Rütli.*

---

## CHRONIQUE VAUDOISE

Le comité de la S. P. V. avait délégué trois de ses membres auprès de la commission du Grand Conseil chargée d'étudier la question des allocations pour 1920. Dans la séance du 27 mars dernier, à laquelle assistaient également les représentants des maîtres secondaires et des fonctionnaires de l'administration cantonale, il a été envisagé un nouveau système d'allocations qui servirait de transition entre l'échelle actuelle des traitements et celle que la prochaine révision de la loi devra établir. Ce système, simple et rationnel, est de nature à donner satisfaction à toutes les catégories de membres du corps enseignant, sans exception.

A. R.

**Logements.** — Un questionnaire sera envoyé à tous les membres de la S. P. V. au sujet du logement (jardin, bois, eau, lumière, etc.).

A ce propos, et au moment où les places vacantes vont être mises au concours, le comité recommande aux postulants de s'enquérir avec soin de l'état du logement mis à leur disposition par les communes.

A. R.

**Don.** — Mlle Jaccoud, qui vient de recevoir son diplôme de membre honoraire de la S. P. V., a fait don de fr. 10 à la Caisse de secours et invalidité.

A. R.

† **Théophile Druey.** — Le 10 mars est décédé à Champtauroz *Théophile Druey*, instituteur émérite. Né à Faoug en 1856, il obtint son brevet en 1876. Il dirigea pendant un an l'école de réforme des Croisettes, puis fut nommé à Champtauroz, où il enseigna pendant 41 ans.

C'était un acharné travailleur, qui lutta toute sa vie pour élever une nombreuse famille. Il y réussit à merveille et laisse l'exemple d'un bon père autant que d'un bon pédagogue. Il forma des volées d'élèves qui lui font honneur, car

cet homme modeste avait sur eux l'heureuse influence d'un caractère droit et juste.

Champtauroz a fait d'émouvantes funérailles à celui qui fut le père spirituel de toute la génération actuelle, à laquelle il donnait sans cesse, par la parole et par l'exemple, l'enseignement qu'on oublie par trop souvent aujourd'hui : « Faire son devoir, tout son devoir, malgré tout ! » M.

**Section vaudoise du travail manuel scolaire.** — L'assemblée générale de la Section a lieu à l'École Normale le samedi 10 avril à 15 heures. A l'ordre du jour figurent les questions administratives, un rapport sur la valeur pédagogique de quelques-uns des travaux de l'exposition et une visite à l'exposition. Les institutrices et les instituteurs que la question intéresse sont invités à se faire inscrire comme membres de la section et à assister à l'assemblée générale. Après la séance, l'exposition est ouverte au public jusqu'au 16 avril.

### CHRONIQUE GENEVOISE

**U. I. P. G. Section des dames.** — Mercredi 10 mars a eu lieu l'assemblée de l'U. I. P. G., section des dames. Après une partie administrative importante, les assistantes ont eu le privilège d'entendre un travail très intéressant, présenté par M. François Lecoultre, instituteur, sur ce sujet qui est toujours plus à l'ordre du jour : « Le civisme à l'école ».

M. Lecoultre a présenté une étude intéressante de la question, appuyée sur de nombreuses citations de personnalités connues. Il a su captiver son auditoire et a souligné l'importance de l'éducation civique dans nos écoles. Il a terminé sa causerie par l'exposé d'un beau programme (self government, courses scolaires, gymnastique, projections lumineuses, célébration des fêtes patriotiques, conférences pour les jeunes etc., etc.), programme qui est déjà appliqué dans la plupart de nos écoles et qui aura certainement le plus heureux résultat sur le caractère de nos écoliers, en développant d'une manière indiscutable leur personnalité, leur sentiment du devoir civique et, avant tout, leur attachement à leur patrie.

Une discussion ou plutôt un échange de vues animé, a suivi l'exposé de M. Lecoultre. M. M.

**Enseignement post-scolaire.** — L'enseignement succédant à l'école primaire et destiné aux jeunes gens et jeunes filles qui ne suivent pas les écoles secondaires, a pris une grande extension à Genève, ces dernières années. Un vaste bâtiment lui est réservé : c'est l'école du quai de la Poste, occupé naguère par l'École supérieure des jeunes filles. D'après la loi, tous les jeunes gens et jeunes filles de 14 à 16 ans qui ne fréquentent pas un établissement d'instruction secondaire, sont tenus de suivre 8 heures d'enseignement par semaine. Ces heures sont réparties de manière à les gêner le moins possible dans leurs occupations, c'est-à-dire sur deux matinées ou deux après-midi, ou encore sur une journée entière. Mais elles ne sont jamais placées le soir.

En ce moment, cet enseignement post-scolaire est suivi par 1190 jeunes gens et 1247 jeunes filles. Sur les 1190 jeunes gens, il y a 472 apprentis ; les autres

élèves sont des messagers et des commissionnaires, ou de petits manœuvres, ou des garçons qui ne sont pas encore entrés en apprentissage et d'autres qui, au contraire, sont déjà classés parmi les employés. Au nombre des 1247 jeunes filles figurent 531 apprenties, 217 employées, des commissionnaires, des domestiques et des jeunes filles occupées chez leurs parents aux travaux de la maison.

La fréquentation des leçons est de plus en plus régulière. Toute opposition a disparu de la part des patrons. Ils ont compris qu'une meilleure préparation de leurs apprentis et employés est directement profitable à l'activité de leur personnel et, par suite, au rendement de leur bureau ou de leur atelier. Les seules difficultés, et elles sont rares, proviennent parfois de parents qui s'imaginent, à tort, que les enfants seront favorisés par les patrons s'ils ne suivent pas les cours.

Un des obstacles que rencontrait l'enseignement au début était l'hétérogénéité des classes, les élèves se présentant durant toute l'année. Actuellement, les classes sont créées en septembre et l'on n'y ajoute plus aucun élève. Les élèves qui se présentent ensuite forment un nouveau groupement et constituent des classes nouvelles. Les sexes sont séparés ; les garçons et les jeunes filles suivent l'enseignement à des jours différents de la semaine.

Les élèves sont divisés en deux groupes : le groupe commercial et le groupe industriel.

Le groupe commercial se subdivise lui-même en trois catégories : les commis-comptables, pour lesquels l'enseignement porte essentiellement sur la comptabilité et la tenue de livres, les vendeurs et les sténo-dactylographes. Ces catégories sont les mêmes pour les jeunes filles que pour les garçons. Chez les jeunes gens ce sont les commis-comptables qui sont les plus nombreux ; chez les jeunes filles, les sténo-dactylos.

Dans le groupe industriel, la subdivision n'est évidemment pas la même pour les garçons et pour les jeunes filles. Les jeunes gens sont répartis en quatre catégories : mécaniciens ; horlogers, bijoutiers et métiers d'art ; bâtiment ; vêtement. Les jeunes filles se distribuent entre trois catégories : couturières ; lingères ; ouvrières des professions se rattachant à l'horlogerie, taille des pierres précieuses, spiraux, parties détachées de la montre, etc. Les jeunes filles suivent en outre un enseignement ménager, de blanchissage, de repassage, de cuisine.

A côté des leçons, les maîtres et les maîtresses s'occupent avec zèle de l'éducation de leurs élèves de manière que l'influence bienfaisante de l'école se prolonge durant l'apprentissage au comptoir ou dans l'atelier ; chaque classe de jeunes filles a une maîtresse ordinaire pour laquelle l'œuvre éducative est la fonction essentielle. On s'occupe de créer une bibliothèque à l'usage des élèves ; on projette aussi d'ouvrir des salles destinées à leur travail personnel, où ils pourront venir librement, une fois leur journée finie et où ils trouveront des maîtres, des spécialistes qui leur donneront tous les conseils et les directions qu'ils pourraient leur demander. Déjà des associations d'anciens élèves se sont constituées. Il y a tout lieu de croire que ces cours pour apprentis deviendront un centre de développement professionnel, social, et aussi moral, très réjouissant. M. Duaimé, l'excellent et dévoué directeur de cette institution, désirerait que, dès que cela sera possible, cet enseignement post-scolaire obligatoire soit prolongé d'une année, soit jusqu'à l'âge de 17 ans. Il est incontestable que les élèves



bénéficieraient beaucoup de cette adjonction, et, d'autre part, l'expérience a montré que, soit chez les jeunes gens, soit chez les jeunes filles, l'apprentissage ne commence pas toujours dès la sortie de l'école primaire, à 14 ans, mais souvent une année après et même plus tard. De sorte que si l'on veut que les cours coïncident avec l'apprentissage et le complètent, il faudrait en accroître la durée.

R.

### CHRONIQUE NEUCHATELOISE

† Léon LATOUR, inspecteur scolaire.

L'école et le pays neuchâtelois sont en deuil ! L'École neuchâteloise vient de perdre en la personne de M. Léon Latour, l'un de ses meilleurs et de ses plus actifs ouvriers ; le pays, un citoyen dévoué à la chose publique dont le cœur aimant n'a cessé de vibrer pour toutes les causes nobles et belles.

Léon Latour est né le 25 août 1853, à Môtiers (Val de Travers). De condition modeste, il garda toute sa vie une grande simplicité. Il fut le fils de ses œuvres ; ayant beaucoup besoin, il témoigna toujours d'une vive sympathie pour les travailleurs, les humbles et les déshérités du sort.

Il fit de sérieuses études à l'école normale de Grandchamp, près Boudry, dirigée à cette époque par le pédagogue Jules Paroz. En novembre 1871, il débuta comme instituteur dans une modeste école de quartier, au Cachot, près de la Chaux-du-Milieu ; puis, après quelques mois passés à Valangin, il fut nommé à Corcelles-Cormondrèche, où il fonda un foyer et où il séjourna dès lors.

Esprit remarquablement doué, intelligence vive, homme d'action d'un bel optimisme, cœur généreux, épris d'idéal, il aimait passionnément les enfants et sut toujours admirablement trouver, non seulement le chemin de leur intelligence, mais celui de leur cœur. Il fut dans la plus grande acception de ce mot : un « éducateur ».

Les solides qualités pédagogiques de Léon Latour, et sa connaissance des affaires scolaires firent qu'en 1887, il fut appelé à l'inspection de la 1<sup>re</sup> circonscription d'abord, puis à la mort de M. l'inspecteur Ami Guebhart, à celui de la 2<sup>e</sup> circonscription, car il fonctionna jusqu'au moment de sa mort, survenue le 16 mars courant, après quelques jours de maladie.

Après 15 ans d'activité comme instituteur, il en a consacré 33 à ses fonctions d'inspecteur. En cette qualité, il fut le guide éclairé, le conseiller bienveillant des instituteurs et des institutrices du pays neuchâtelois. Il accomplit ces délicates et importantes fonctions avec une conscience et un dévouement sans bornes. Hiver comme été, par tous les temps il parcourut le pays dans tous les sens, faisant bénéficier ses collaborateurs de sa riche moisson d'expériences et leur ouvrant les trésors de son cœur. S'il savait reconnaître et apprécier à sa juste valeur le travail de chacun, il savait découvrir aussi les points faibles, mais c'était toujours avec tact et bienveillance qu'il présentait des observations et savait trouver les mots qui vont au cœur et relèvent les courages chancelants. Il fut pour beaucoup de membres du corps enseignant un conseiller discret, un confident, un véritable père, et les débutants dans la carrière furent particulièrement les objets de sa sollicitude.

Nous avons gardé très vivant dans notre mémoire, le souvenir de ses visites d'inspecteur, alors que nous étions nous-même élève de l'école primaire. Après la première émotion causée chez la gent écolière par son arrivée, il avait tôt fait de mettre à l'aise tout ce petit monde, et derrière le lorgnon, l'œil vif et profond qui, de prime abord paraissait sévère, reflétait bientôt la bonté du cœur.

Il était un causeur charmant, intéressant et jovial, et sa visite était toujours pour nous, enfants, une fête. Plus tard, comme instituteurs, nous avons assisté à d'autres visites de l'inspecteur et nous avons retrouvé les impressions d'antan.

L'œuvre accomplie par Léon Latour, dans l'école neuchâteloise, a été considérable. Il a contribué pour une large part à en améliorer les méthodes d'enseignement, à les renouveler. Ce qui nous paraît être la caractéristique de son activité dans ce domaine, c'est sa constante préoccupation de voir l'enseignement donné, être simple et clair, et surtout pratique. Sa grande connaissance des hommes et des choses l'avait préparé à voir tout d'abord le côté utilitaire et pratique de ce qui est enseigné, sans cesser toutefois d'avoir un idéal élevé. Il aimait suivre les élèves qui avaient quitté nos écoles ; il s'intéressait à eux et avait un grand plaisir à les retrouver dans la vie et particulièrement lors des examens de recrues qu'il dirigeait en sa qualité d'expert pédagogique.

Léon Latour avait compris très tôt la puissance de la solidarité. Aussi fit-il également partie de la Société pédagogique neuchâteloise ; membre du comité central de 1879 à 1880, il en devint le président de 1885 à 1886, une année avant de passer à l'inspection. Il s'intéressa vivement aussi à la Société pédagogique romande ; à deux reprises, de 1890 à 1892 et de 1902 à 1904, il en fut le président. En cette qualité, il présida le Congrès scolaire romand de 1892, à la Chaux-de-Fonds et celui de 1904, à Neuchâtel. Il était président d'honneur du Congrès de 1920.

Les idées de Léon Latour, en ce qui concerne l'association romande, se trouvent résumées dans les paroles suivantes qu'il prononça au Congrès de 1904, et qu'il a rappelé en 1910, dans l'article qu'il a consacré aux relations de la Société pédagogique neuchâteloise avec la Romande, dans la brochure du cinquantenaire :

« Les éducateurs neuchâtelois ont le désir toujours plus ardent de faire œuvre de solidarité, en restant fidèle à notre vieille et si utile Société pédagogique de la Suisse romande.

» Nous formons des vœux pour que tous ceux qui travaillent dans le vaste champ de l'éducation nationale, qu'ils appartiennent à l'enseignement primaire, à l'enseignement secondaire, professionnel ou supérieur, s'unissent pour former une vaillante phalange de serviteurs dévoués, uniquement préoccupés de l'avenir intellectuel et moral de notre peuple. »

Rappelons encore qu'il était actuellement président de la Commission de lecture de la Suisse romande, et du comité de rédaction du *Jeune Citoyen* et membre de la Commission de l'école normale cantonale, où il donna pendant un certain temps les leçons de pédagogie. Léon Latour avait une puissance de travail vraiment extraordinaire, car à côté de ses fonctions scolaires si absorbantes, il s'intéressa à une quantité d'autres œuvres. Son grand cœur le poussa à se lancer dans le mouvement mutualiste auquel il apporta une très utile collaboration et fit réaliser de grands progrès dans notre pays. Pendant 25 ans, il dirigea comme

président, la Société fraternelle de Prévoyance du canton de Neuchâtel ; il fut également appelé à la présidence de la Fédération des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande où il a également accompli une œuvre féconde. Sa compétence dans les questions de mutualité le firent choisir comme membre du Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents. Et, détail intéressant et typique, ce grand travailleur, âgé de plus de 60 ans, se met à apprendre l'allemand comme un élève, pour pouvoir suivre plus facilement les délibérations de ce conseil.

Léon Latour a été également le président et le secrétaire du Conseil d'administration de la Caisse d'assurances populaires et de beaucoup d'autres comités et commissions. Il fut un des artisans de l'institution de la Caisse cantonale de remplacement, pour maladie, du corps enseignant primaire.

Dans le village qu'il habitait, il fit partie des autorités communales. Partout, il apporta le même esprit bienveillant et pratique, ses avis étaient toujours marqués au coin d'un robuste bon sens. Il avait un don de parole remarquable, ne redoutant pas la contradiction ; il fut un orateur de talent, très écouté. Comme tout être humain, il fut susceptible d'erreurs, mais lorsqu'il s'était trompé, il savait le reconnaître.

Les obsèques de M. Latour ont donné lieu samedi à une touchante et très imposante manifestation de sympathie ; le corbillard, précédé d'un groupe d'enfants porteurs de couronnes, était suivi d'un cortège d'amis, de membres du corps enseignant, de mutualistes et de représentants des autorités communales et cantonales, qui avaient tenu à rendre les derniers honneurs à l'excellent citoyen, à l'inspecteur regretté, parti trop tôt et tombé à la tâche.

La cérémonie, dans le paisible cimetière de Cormondrèche, fut profondément émouvante dans sa simplicité.

Pas de discours. Une allocution religieuse du pasteur et ce fut tout. Mais quelle émotion, lorsque celui-ci donna lecture des dernières volontés du défunt, écrites le 10 avril 1914, et qui mettent une dernière fois en lumière les belles qualités morales de Léon Latour.

« Pas de suite, pas de discours ; sur sa tombe une simple croix de bois ; un simple avis dans les journaux annonçant son décès, avec indication de ce passage, où il affirme ses convictions chrétiennes » :

« Mon esprit se réjouit en Dieu qui est mon sauveur. »

Et maintenant, la tombe s'est refermée ! Une belle intelligence s'est éteinte, un cœur généreux a cessé de battre ; mais le sillon tracé par l'actif ouvrier demeurera.

Léon Latour a eu dans sa vie trois grandes affections : sa famille, l'École et la Patrie. Toutes trois pleurent son départ, mais sa vie de travail et de dévouement restera en exemple ; il laisse un bienfaisant et doux souvenir, les siens y puiseront de précieuses consolations.

H.-L. G.

## CHRONIQUE JURASSIENNE

**Loi sur les traitements du corps enseignant.** — Le 21 mars, le peuple bernois a accepté par 61 641 voix contre 32 975 la loi sur les traitements.



C'est un beau succès. Les districts qui ont une majorité rejetante sont ceux de Frutigen, Oberhasli, Gessenay, Schwarzenbourg, Signau, Haut-Simmenthal et Trachselwald. Tandis que dans les cercles officiels de Berne, on comptait sur une majorité négative dans le Jura bernois, tous nos districts jurassiens ont accepté la loi. Voici les résultats :

<i>Districts</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>% d'acceptants</i>
1. Bienne	3707	4114	77
2. Courtelary	2255	870	72
3. Delémout	1538	773	66
4. Moutier	1586	882	64
5. Neuveville	327	209	60
6. Franches-Montagnes	669	576	54
7. Laufon	588	525	53
8. Porrentruy	1770	1556	53

Le Grand Conseil va s'occuper, la semaine prochaine, de mettre au point les décrets d'application de la nouvelle loi.

La décision du peuple bernois est un témoignage de confiance et d'encouragement délivré au corps enseignant. Espérons que celui-ci saura se débarrasser de son mécontentement chronique qui n'avait que des influences désastreuses dans l'éducation de la jeunesse.

H. GOBAT.

#### DIVERS

**Cours de directeurs et directrices de cures d'air, à Lausanne, du 14 au 17 avril 1920.** — Plusieurs demandes sont parvenues aux comités de la L. V. T. et de l'Association suisse pour l'Education physique, réclamant à nouveau l'organisation d'un ou plusieurs cours pour directeurs de Cures d'air.

Le Comité de la L. V. T. a décidé d'appuyer à nouveau l'organisation de pareils cours, ceux de ces dernières années ayant été des plus utiles pour la lutte antituberculeuse dans notre pays ; de nombreuses cures semblables à celle de Vidy-Plage ont été organisées dans tout le canton depuis la création de ces cours.

De son côté, l'Association suisse pour l'éducation physique, qui travaille en collaboration intime avec les ligues contre la tuberculose, organisera à nouveau cet été divers cours d'éducation physique et jeux de plein air dont il sera donné, à temps voulu, connaissance au public. Cette association appuiera également l'organisation du cours pour directeurs de cures d'air, dont le programme est donné ci-dessous :

##### *Programme du cours :*

*Mercredi, 14 avril.* 8 heures. Ouverture du cours par un membre du comité de la L. V. T. au Collège de Montriond.

8 1/2—10 h. Causerie discussion du Dr Luc. Jeanneret ; la lutte contre les maladies sociales et spécialement contre la tuberculose.

10—12 h. Exercices respiratoires pratiques.

2 1/2—5 1/2 h. Exercices pratiques de gymnastique respiratoire et développement thoracique et jeux.



*Jeudi, 15 avril.* 8—9 1/2 h. Causerie discussion du Dr Messerli : La gymnastique respiratoire ; les exercices respiratoires.

9 1/2—12 h. Exercices pratiques et jeux.

2 1/2—5 1/2 h. » » »

8—10 h. soir. Soirée de projections par le Dr L. Jeanneret.

*Vendredi, 16 avril.* 8—9 1/2 h. Causerie-discussion par le Dr Messerli : Le contrôle des enfants et les mensurations corporelles.

9 1/2—12 h. Exercices pratiques et jeux.

2 1/2—5 1/2 h. » » »

*Samedi, 17 avril.* 8—10 h. Causerie-discussion par le Dr L. Jeanneret, sur l'organisation des cures d'air.

10—12 h. Exercices pratiques et licenciement du cours.

*Inscriptions des participants :* Toute personne désirant se vouer à la direction d'une cure d'air, les membres de la L. V. T. et de Pro corpore, et spécialement les institutrices et instituteurs peuvent participer à ce cours.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 10 avril, chez le Dr Messerli, place de l'Ours, Lausanne ; sauf avis contraire, les personnes inscrites doivent se considérer comme admises et se présenter à l'ouverture le mercredi 14 avril, à 8 heures du matin.

*Subvention aux participants :* Les participants qui désireraient être mis au bénéfice d'un appui financier voudront bien s'adresser à la section de la L. V. T., qui les délègue. La direction du cours a à sa disposition un petit fonds pour subventionner exceptionnellement quelques participants (subvention maxima pouvant être allouée : 5 fr. par jour ; adresser les demandes au Dr Messerli). Les personnes habitant Lausanne ou le voisinage direct ne peuvent pas bénéficier d'une subvention.

*Logement et nourriture :* Chaque participant doit pourvoir à son logement et à sa nourriture.

*Vêtements :* Il est recommandé de se munir de souliers et vêtements spéciaux pour les exercices pratiques.

*Groupes spéciaux pour l'enseignement pratique :* Grâce à la collaboration de Mlles Vogt et Schmidhauser, divers groupes de perfectionnement, débutants, etc., pourront être formés pour l'enseignement pratique. Les personnes qui ont déjà suivi un des cours donnés ces dernières années et qui désireraient se perfectionner, peuvent prendre part à ce cours ; elles seront attachées au groupe de perfectionnement dont le programme comprendra surtout l'enseignement mutuel.

**Discipline sociale.** — La prochaine assemblée des délégués de la Société des instituteurs bernois aura à s'occuper d'un cas assez grave d'indiscipline corporative. Lors du récent conflit qui s'est produit entre le section de Berne-ville de cette Société et les autorités, à propos de l'activité extra-scolaire des membres de cette section, une centaine d'institutrices avaient déclaré se désolidariser de leurs collègues hommes dans cette affaire. Leur attitude a été blâmée très vivement dans les organes de la Société, et elles ont été mises en demeure de choisir entre la discipline corporative et la qualité de membres de la section de Berne-ville. La proposition ayant été faite de fonder pour Berne-ville une section des

dames de l'association cantonale, le *Berner Schulblatt* s'oppose résolument à l'admission d'une section dissidente dans le groupement cantonal. « Lorsqu'un groupement corporatif, écrit-il, se trouve en pleine lutte, aucun de ses membres n'a le droit de s'en désintéresser, et encore moins celui d'attaquer des collègues par derrière ; il doit ou bien les aider en camarade solidaire, ou bien tirer les conséquences de son attitude et démissionner. Si la question féministe tient au cœur d'un certain nombre d'institutrices plus que l'intérêt du corps enseignant dans son ensemble, qu'elles s'organisent pour leur compte, mais en dehors des cadres de la Société cantonale des instituteurs bernois. »

---

#### TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS

**Celles qu'on oublie.** — L'article publié sous ce titre dans la Tribune libre de l'*Educateur* du 21 février étant demeuré sans réponse dans notre journal, nous croyons devoir signaler ici les réflexions qu'il a inspirées à M. Lucien Mercier, député, tirées d'un article paru dans le *Droit du Peuple* :

« Autant que mon incompetence dans la matière me permet de saisir l'objet de la réclamation présentée par la maîtresse fröbelienne, auteur des lignes à moi signalées, il s'agirait d'un abus commis par beaucoup de communes au détriment des maîtresses *d'écoles enfantines*, auxquelles on confierait en même temps l'instruction *primaire* d'enfants jusqu'à huit ou neuf ans ou plus sans leur accorder l'augmentation de salaire qui leur serait due équitablement à titre de compensation pour les responsabilités et le travail extraordinaire ainsi imposés.

« Si c'était bien cela, il y aurait évidemment un gros abus à supprimer, car chacun admettra que « tout travail méritant salaire », il est absolument injuste d'obliger les maîtresses fröbeliennes, *rétribuées comme telles au taux infime de onze cents francs l'an, à faire fonction de maîtresses primaires et « pour travaux à l'aiguille », sans aucune indemnité !*

« Puisque, grâce à la combinaison, les petites communes font l'économie d'une institutrice ou d'un instituteur, voire d'une maîtresse d'ouvrages, il serait simplement logique qu'elles élèvent dans de justes proportions le traitement de la maîtresse fröbelienne, placée à la tête d'une classe semi-primaire, par la force des choses.

« Ainsi tous les intérêts seraient sauvegardés. C'est du reste une question qui devra, avec d'autres, être examinée de plus près lors de la prochaine révision des traitements du personnel enseignant vaudois. Espérons, toutefois, avec la fröbelienne de l'*Educateur*, qu'on n'attendra pas jusque-là pour réparer le tort fait trop longtemps aux douces victimes de la parcimonie des municipalités et commissions scolaires villageoises.

« L'injustice à l'égard des faibles et des débonnaires, est plus que de l'injustice. »

---

#### PENSÉE

Il est nécessaire de rester jeune de cœur et d'âme au milieu des enfants.

E. DÉVAUD.

## PARTIE PRATIQUE

### POUR CEUX QUI DÉBUTENT DANS L'ENSEIGNEMENT

#### Asseyez-vous, vous lisez trop mal !

Au cours élémentaire 2<sup>e</sup> année, leçon de lecture courante. La jeune institutrice suppléante a d'abord lu elle-même la page choisie, elle a expliqué le sens général de la lecture. La leçon proprement dite commence. Paul est désigné. Un grand garçon de dix ans, un peu en retard pour son âge, mais rempli de bonne volonté. Il prend le livre et débute mal. L'institutrice laisse échapper un mouvement de mauvaise humeur. Nouvelle faute de Paul, on passe. Liaison mal faite, on passe encore. L'écolier lit un mot pour un autre. La maîtresse devient toute rouge : « Asseyez-vous, dit-elle d'un ton sec, vous lisez trop mal ! »

\* \* \*

La leçon est terminée.

— Mademoiselle, avez-vous remarqué le mouvement de surprise que j'ai esquissé — très discrètement — lorsque vous avez fait asseoir Paul tout à l'heure ?

— Oui, monsieur ; mais je ne puis perdre ainsi mon temps et celui des autres écoliers...

— Permettez, mademoiselle. La phrase que vous avez prononcée constitue une grosse erreur pédagogique. Comment ? Parce qu'un enfant lit mal pendant la leçon de lecture, vous l'humiliez publiquement, et vous le faites asseoir ! Vous commettez exactement la même faute que les professeurs qui interrogent toujours les meilleurs élèves et jamais les autres, parce qu'ils hésitent ou se trompent. Vous auriez bien de la chance si vos élèves du cours élémentaire 2<sup>e</sup> année savaient lire sans jamais se tromper. N'exigeriez-vous pas aussi qu'ils sachent compter sans aucune erreur, et qu'ils récitent leur leçon d'histoire ou de géographie sans une seule faute ? Paul avait mal lu. D'abord, vous n'avez pas relevé sa première erreur, vous avez laissé passer une liaison mal faite. C'est un tort. Il fallait le reprendre, expliquer la faute, faire recommencer, et puis, la phrase terminée, demander de la relire sans faute une fois, deux fois. Ce n'est pas en faisant asseoir l'enfant que vous l'amènerez à faire des progrès. J'espère que, dorénavant, vous montrerez davantage la possession de cette vertu de l'éducatrice, la patience ; que vous vous appliquerez à encourager l'écolier qui a fait un effort, et que vous pourrez dire à Paul, la première fois qu'il lira à haute voix en classe : « Asseyez-vous, c'est déjà mieux ! » *(L'Ecole et la Vie.)*

### LEÇONS DE GÉOMÉTRIE

#### III. Une leçon de géométrie de position à des enfants aveugles.

##### COMMENT DÉTERMINER LA POSITION D'UN OBJET.

Le problème pratique dont la solution était proposée à un groupe d'enfants aveugles de neuf à quatorze ans était celui-ci : Comment déterminer la position d'un objet (d'un livre) dans l'espace ? En d'autres termes : « Si ce livre était



déjà déplacé de sa position actuelle et que je désire l'y remettre, quelles seraient les observations à prendre sur sa position ? Et comment y arriver le plus simplement possible ? »

Notez combien de vérités géométriques naturelles jaillissent d'un problème pratique de ce genre ; pour des essais de ce genre, l'esprit sent vivement la nécessité des vérités géométriques et est irrésistiblement poussé à leur découverte et à leur examen. La vérité est graduellement découverte, examinée, vérifiée, appliquée et, finalement, maîtrisée.

Le livre fut enlevé et, après un bref interrogatoire, on vit qu'il suffisait pour le remettre à sa place de fixer sa position par celle d'une de ses couvertures. Remplaçons-la par une feuille de carton de mêmes dimensions, ou même par le triangle obtenu en coupant ce rectangle suivant la diagonale. Le problème est réduit à fixer la position du triangle. Il est utile d'examiner le triangle et de trouver quelques-unes de ses propriétés. Donc on découpe des triangles et on les donne à manier aux enfants, qui sont aveugles, rappelons-le. — L'enseignement aux aveugles est suggestif en ce qu'il montre l'importance des sensations tactiles et musculaires, en géométrie.

Le maître : Décrivez ce triangle ! Dites-m'en quelque chose ! — Les élèves sentent qu'il a trois côtés et trois angles. — Courbez-le ! Est-ce encore un triangle ? — Réponses variées : Oui, non. — En examinant les « non », il fut admis que le fait de courber empêchant les côtés d'être droits, ce n'est plus un triangle.

Chacun place son triangle devant lui, sur la table. Le problème original est maintenant simplifié en celui-ci : « Si chacun de vous ôte son triangle et désire le remettre juste à la même place sur la table, que ferez-vous ? (Le problème a été simplifié à dessein en demandant la fixation d'un triangle sur un plan et non dans l'espace.)

Un garçon : « Quelqu'un qui verrait pourrait le dire. » — Un autre : « Non, pas même pour le mettre juste à la même place, à moins de voir très bien. » Le maître : « Eh bien, que feriez-vous ? » — Un garçon de neuf ans : « Faire une marque tout autour sur la table. » — Le maître ; « Très bien, mais est-il nécessaire de marquer les trois côtés ? — Plusieurs élèves : « Non. » — « Combien de côtés ? » — Un garçon : « Deux. » (Le maître se contente de cette réponse quoique, en vérité, un seul côté ou deux points suffisent.) En développant ces idées de position, de grandeur et de forme, le maître arrivera, une autre fois, à développer cette vérité fondamentale que : un triangle est uniquement déterminé en forme et en grandeur par deux côtés et l'angle adjacent y compris ; ou, de façon équivalente : Si deux triangles ont deux côtés et l'angle compris entre eux égaux, ils sont égaux, ce qui se prouve en superposant deux triangles ou en montrant qu'avec deux côtés de 5 et 6 cm. et un angle au milieu, on ne peut construire qu'un triangle. Seuls les élèves qui auront mal construit leurs deux triangles n'arriveront pas à les superposer. Il est important qu'une grande part de l'évidence, — et justement le parti préliminaire, — soit basée sur des constructions quantitatives exactes.

Mais reprenons notre leçon où nous l'avions laissée : Un autre élève : « Les trois angles suffiraient. » — Le maître : Oui, si nous mettions trois marques



aux trois coins ça irait ; en faut-il trois ? Deux ne suffiraient-elles pas ? — Plusieurs : « Non. » — Le maître : « Pourquoi ? » — Plusieurs : « Si nous ne connaissions que deux angles, nous pourrions le placer ainsi ou ainsi en ABC ou en ABC'. (C'est-à-dire de chaque côté de la ligne AB.)

Si A et B sont les points donnés pour placer le triangle, les enfants voient que le troisième sommet peut être placé ou en C ou en C'.

Le maître : « Supposez que je vous ai dit de quel côté des points se trouve le triangle, de combien d'angles ou de points avez-vous besoin ? » — « De deux. » — « Maintenant, qui m'exposera clairement ce que nous avons trouvé pour fixer la place de notre triangle. » — « La position d'un triangle, sur la table, c'est-à-dire confinant à un plan, peut être fixée par deux points pourvu qu'on sache de quel côté de la ligne il faut poser le triangle. »

Le maître : « Maintenant, dites-moi ceci : Supposez que quelqu'un vienne et enlève vos marques, quelle précaution pourriez-vous prendre pour les retrouver ? » — « Ceci est le problème de la fixation d'un point (ici sur un plan), fondamental qui est en géographie à la base des latitudes et des longitudes, du niveau d'eau pour les hauteurs. »

Certains maîtres préfèrent commencer par cette forme plus simple du problème. On ne peut trop répéter qu'il y a autant d'excellents chemins pour le développement mathématique et géométrique qu'il y a de bons maîtres.

Garçons et filles répondent ensemble : « Mesurer la distance de chaque angle jusqu'au coin de la table » (en montrant un des coins). — Le maître : « Ça a l'air d'aller. Essayons d'abord avec un point. Que chacun pose son doigt sur la table ? Quelle mesure voulez-vous prendre pour donner sa position ? » (Réponses comme ci-dessus.) Le maître : « Est-ce qu'une seule mesure suffit ? » Les élèves sont amenés à trouver qu'il faut deux mesures pour déterminer la position d'un point. — Le maître : « Combien de mesures faut-il prendre pour déterminer la position d'un triangle ? » — Un garçon répond aussitôt : « Deux pour un angle et seulement un pour le second angle, parce que nous connaissons déjà la distance du second point. » — Le maître : « Donc en tout ? » — « Trois mesures. »

La solution de cet élève était tout à fait inattendue et il semble bien qu'aucun des autres ne l'ait suivi dans sa rapide divination de cette solution. Le maître s'arrêta ici, au bout de vingt minutes de leçon, mais il aurait été intéressant de savoir comment cet enfant aurait travaillé ce problème dans un cas pratique ; aurait-il vu que le troisième point était formé par l'intersection d'un cercle formé en faisant tourner le triangle autour de l'autre point avec une distance marquée depuis le bord de la table. D'après son maître, ce garçon de dix ans était stupide en écriture, mais très intelligent dans les sujets demandant de l'habileté mécanique. Ceci semble être un cas assez fréquent chez les garçons, quoique l'éducation ordinaire tienne peu compte de caractères artistiques aussi intéressants.

Si la leçon avait pu continuer, le maître aurait donné aux élèves à résoudre un grand nombre de simples problèmes pratiques, de cette nature, impliquant en général des unités définies, mesurables. Le problème original de la position dans l'espace à trois dimensions aurait été traité ensuite.

M. Walker, le maître aveugle de ces élèves aveugles, insiste sur le fait que cet

enseignement spécial est rendu très difficile parce que les enfants aveugles, par le fait que leur esprit ne possède pas tout ce stock normal d'idées et de sentiments propres aux voyants, vivent généralement, en entrant à l'école, dans une espèce de torpeur mentale et morale.

Il faut — pour que l'enseignement mathématique soit efficace — et ceci est vrai aussi pour les enfants normaux qui, quoique à un moindre degré, paraissent souvent fermés tout d'abord à cet enseignement — qu'ils tiennent pleinement compte des expériences déjà faites par l'enfant et aussi de son degré de maturité cérébrale.

A. DESCOEUDRES, d'après B. BRANFORD.

## ÉDUCATION CIVIQUE ET CULTURE NATIONALE

Gustave Ador.<sup>1</sup>

### I. INTRODUCTION ET INDICATION DU BUT DE LA LEÇON

Introduction à volonté. Les élèves sauront tous quelque chose de M. G. Ador. (Qu'est-il allé faire dernièrement à Londres ? — Entrée de la Suisse dans la Société des Nations. — Qu'a-t-il fait à Genève ? — Congrès des Croix-Rouges.) — On pourra commencer par présenter un portrait de M. Ador, ou bien l'on demandera qui est le président de la Confédération pour 1920, puis qui l'était en 1919, etc.

### II. DONNÉ CONCRET.

*Conseils.* — Faire de chacun des « traits biographiques » qui suivent un exposé coupé de questions, un entretien où le maître s'efforcera de faire dire aux enfants tout ce qu'ils connaissent déjà sur le sujet et d'y rattacher les notions nouvelles. Demander un ou deux comptes-rendus de chaque partie, puis en noter l'idée principale au tableau noir. On pourra ensuite faire répéter l'ensemble du récit.

1. *M. Gustave Ador a toujours travaillé à cimenter l'union entre les citoyens.* — a) Il l'a fait à Genève comme membre des autorités communales, — il fut conseiller municipal, puis maire de Cologny ; — et cantonales (Grand Conseil, Conseil d'Etat). — b) Il l'a fait à Berne en qualité de conseiller national et fédéral. Il a toujours cherché à se rapprocher des Suisses d'autres cantons. Il savait que la Suisse ne peut subsister que par la concorde. « Durant les sessions qui amenaient tant de gens à siéger ensemble, dit Robert de Traz, M. Ador s'est toujours efforcé de saisir la légitimité des opinions, de dissiper les malentendus, de multiplier les points de contact et de ressemblance. Et puis, de retour dans son canton, quand l'opinion s'irritait contre certaines décisions venues d'en haut, il essayait d'expliquer, il modérait les passions. » — c) Même au moment des pires animosités, alors qu'en mars 1916 il combattait vivement la politique de M. Arthur Hoffmann, « M. Ador n'eut pas, pour ses compatriotes alémaniques, de paroles injustes. Il exprima sa pensée tout entière, non pour les blesser, mais pour la leur faire comprendre. Il voulait le salut de tous dans la vérité ». — d) Lorsque M. Hoffmann s'est écroulé, lorsque le 26 juin 1917

<sup>1</sup> Nous tirons nos renseignements et nos textes du livre probe et mesuré de M. Robert de Traz, *Gustave Ador* (Payot & Cie, 1919).



M. Ador est appelé par les Chambres à le remplacer au Conseil fédéral, il tient à affirmer sans plus tarder son désir d'entente entre tous les Suisses. « A l'écouter, on sent qu'un parti ne triomphe pas avec lui, mais la patrie elle-même, et le grand principe helvétique de concorde, quelquefois caché par les nuages, mais qui reparait toujours, et rayonne comme les Alpes au soleil. Son dernier mot est un appel actif à la paix : « C'est avec la volonté de travailler à l'union des Confédérés que j'accepte ma nomination. »

2. *M. Ador a toujours servi l'intérêt général.* — A Genève comme à Berne, il n'a jamais voulu être l'homme d'un parti, ni d'une coterie. Il n'a jamais recherché des succès personnels. A mesure qu'il était appelé à des fonctions plus hautes, il n'y voyait qu'un moyen de servir davantage.

3. *Gustave Ador a lutté pour l'indépendance de la Suisse.* — Rappeler l'emprise allemande sur la Suisse, qui augmentait chaque année. Gustave Ador fut l'un de ceux qui dénoncèrent le danger avec le plus de clairvoyance et de courage. Rappeler spécialement la Convention du Gothard de 1913, qui fit éclater en plein jour et la tentative d'asservissement et la révolte populaire. « M. Gustave Ador intervint de façon magistrale dans le débat parlementaire. Il rendit hommage au « magnifique spectacle » qu'offrait le peuple suisse, prêt à tous les sacrifices matériels pour conserver intacte l'indépendance nationale. Et à ceux, plus doctrinaires, plus égoïstes que véritablement républicains, qui affectaient de trouver déplacée cette ingérence des masses dans les affaires des députés, il s'empressa de répondre : « Mais qui sommes-nous donc ici, messieurs ? Les premiers serviteurs du pays. Mandataires du peuple, notre rôle est de prêter l'oreille à ses vœux. Et lorsqu'ils sont empreints, comme aujourd'hui, d'une telle grandeur patriotique, notre devoir est de les entendre, notre devoir est de leur obéir. »

4. *M. Ador fut l'un des adversaires les plus acharnés de la politique des « pleins pouvoirs » et de la doctrine de la « neutralité morale ».* — (Tirer ces deux notions au clair ; certains élèves en auront déjà une idée ; partir de là pour arriver à leur faire comprendre exactement de ce dont il s'agit ; donner quelques exemples.) Dans la session du Conseil national, de juin 1915, Gustave Ador s'opposa avec force aux prétentions de M. Hoffmann. « Il montra sans peine qu'une pareille unité, — l'unité d'opinion obtenue par la censure et par le fameux dogme de la « neutralité morale », — faite du dehors et à coups d'interdictions, ne serait que factice ; qu'il fallait rechercher par le réveil de l'idéal commun l'unanimité des citoyens ; que le silence, si on pouvait l'obtenir, ne serait pas une adhésion, mais une lâcheté ; que si l'Etat avait des devoirs vis-à-vis des Etats étrangers, l'individu en avait d'autres vis-à-vis de sa conscience. »

« La notion germanique exposée par M. Hoffmann, s'écriait-il, n'entrera jamais dans nos cerveaux. Nous entendons juger les faits à la lumière de notre conscience. Nous laisserons battre notre cœur. Et si vous voulez nous grouper tous ensemble, appelez-nous sur le terrain de la liberté, nous n'irons jamais sur celui du despotisme. »

5. *Gustave Ador est un bienfaiteur de l'humanité.* — Le 27 août 1914, il fonde l'Agence des prisonniers de guerre. « Elle aura pour but de centraliser les nouvelles des soldats tombés au pouvoir de l'ennemi, de rassurer leurs familles

qu'elle mettra en rapport avec eux, de découvrir les disparus. Pour que cette activité de recherches et de liaison puisse s'exercer, il faut, bien entendu, que les gouvernements communiquent les listes de leurs soldats manquants. Or les listes n'arrivent pas... Alors M. Ador part en voyage, comme un ambassadeur de la compassion. A Bordeaux, ... on lui donne satisfaction et, rapportant les précieuses listes, il revient à Genève. De là, il repart pour Berlin...

« Et alors de partout arrivent des demandes. En quelques jours le courrier augmente jusqu'à des proportions auxquelles on ne s'attendait pas. (A la fin de 1914, 30 000 lettres quotidiennes.) (Il faudra tâcher, d'une manière ou d'une autre, de donner aux élèves une idée un peu détaillée de cette belle institution, ainsi que des autres initiatives bienfaites et courageuses du comité international de la Croix-Rouge : échange des « grands blessés », internement en Suisse des prisonniers malades, soins aux « évacués », visites aux camps de prisonniers, protestations contre l'emploi des gaz vénéneux, etc.)

### III. ELABORATION DIDACTIQUE

a) Chacune des cinq idées principales du « récit » sera reprise. On cherchera à l'associer à d'autres idées analogues déjà acquises ; on fera des comparaisons et l'on « généralisera » si possible.

1. *Union*. — Qui a travaillé jadis à l'union des Suisses ? (Nicolas de Flüe, Werner Aebli, Wengi, le général Dufour, etc.) Qui a fait le contraire ? (Stüssi et Reding, la plupart des hommes de la Réforme, dans les deux camps ; les jésuites à l'époque du Sonderbund, les Allemands pendant la dernière guerre, etc.)

2. *Intérêt général*. — Comparez l'égoïsme et le désintéressement ; opposer l'esprit de clocher, de clan, de parti, à la largeur d'idées, au sens de l'intérêt général. Rappeler l'esprit cantonaliste qui subsiste jusqu'à la fin de la Confédération des Treize Cantons et qui contribue à la conduire à la ruine ; la naissance de l'esprit fédéral après 1815, etc.

3. *Indépendance vis-à-vis de l'étranger*. — Autrefois : attaques à main armée (Morgarten, Sempach, Näfels, etc.) Aujourd'hui : pénétration économique ; propagande par la presse, la brochure, le livre, etc. Donner quelques exemples. Du devoir de résister.

4. *Démocratie*. — (A propos des « pleins pouvoirs ».) Rappeler le moyen-âge, les serfs ; les hommes libres et leurs landsgemeindes ; les franchises arrachées aux seigneurs, aux évêques ; les oligarchies : Davel, Henzi, Chenaux, etc. La révolution. Les droits de référendum et d'initiative. Le suffrage féminin. etc.

5. *Humanité*. — La Croix-Rouge. Son rôle actuel et futur. Fraternité humaine. Société des nations. Abolition des guerres.

b) Avant de passer aux *applications*, on récapitulera ce qui précède.

(A suivre.)

### L'EXPÉRIMENTATION SCIENTIFIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

#### N° 37. — La chambre noire de l'appareil photographique.

S'il est possible de faire l'obscurité dans la salle d'école, il vous sera facile de démontrer à vos écoliers la marche des rayons lumineux dans la chambre noire



et dans l'œil des animaux. Procurez-vous une plaque de verre dépoli ou à défaut une feuille de papier translucide (papier huilé, papier parchemin).

Fermez les volets de la classe. Dans un de ceux-ci, faites un trou avec une vrille à la hauteur des yeux de vos écoliers. Devant le cône lumineux qui pénètre dans la classe, sur le trajet des rayons, à une distance de 50 cm. à 1 mètre, tenez l'écran translucide verticalement, de manière qu'il reçoive perpendiculairement les rayons lumineux passant par le trou et venant du dehors. Vous verrez alors se dessiner sur l'écran, en couleurs naturelles, l'image renversée du paysage extérieur. Envoyez quelques écoliers au dehors courir, dans ce champ visuel, pour l'amusement des autres.

Il est bon de faire cette expérience par un jour très clair et si possible quand les rayons solaires frappent la paroi du bâtiment scolaire opposée à celle devant laquelle vous avez percé le volet, afin que le paysage soit bien éclairé. Si vous possédez une lentille de verre convexe à long foyer (peu bombée), elle pourra être placée devant le trou ; la netteté de l'image sera fortement augmentée. Le trou pourra alors être agrandi et l'image en sera d'autant plus lumineuse.

Comparez l'écran, la lentille et le trou avec la plaque sensible de l'appareil photographique et son objectif, ainsi qu'avec la rétine, la pupille et le cristallin de l'œil.

Dr P. J.

## RÉCITATION

### Le serment du Rütli.

Nos pères ont conclu naguère une alliance  
Que nous renouvelons sous le regard de Dieu.  
Formons l'épi de nos droites unies,  
Il produira les moissons innombrables.  
Frères du même sang, frères du même sol,  
Nous formons un seul peuple, un peuple libre.  
Égaux par la naissance, égaux par le travail,  
Nous mettons en commun nos biens, nos cœurs,  
Nos vies,  
Nos droits anciens, nos droits nouveaux.  
Nous partageons la fortune et l'injure  
En tous temps, en tous lieux.  
L'offense faite à l'un de nous nous frappe tous.  
Que l'envie et la haine soient à jamais au ban  
Du champ étroit que nous cultivons tous.  
Que jamais l'intérêt ne divise les cœurs.  
Que l'amour fraternel lie à jamais la gerbe.  
Une seule âme en un seul corps,  
Comme les grains du même épi,  
Et les épis du même champ,  
Comme les fils du même père,  
Une famille, un peuple libre, une patrie.

RENÉ MORAX, *Tell.*

# VAUD.

## Département de l'Instruction publique et des Cultes

### Allocation de renchérissement de la vie

Les membres du personnel enseignant primaire et les maitresses des écoles enfantines sont informés qu'un **acompte d'allocation** pour le premier trimestre 1920, pourra être touché aux Recettes de district dès le 9 avril prochain.

Pour le district de Lausanne (moins la commune de Lausanne), cet acompte sera payé par la Banque cantonale vaudoise, et pour le cercle de Ste-Croix, par l'Agence de la dite Banque.

Cet acompte est accordé sous réserve des décisions ultérieures du Grand Conseil.

**Service de l'enseignement primaire.**

---

## VAUD. — ÉCOLES NORMALES

### Examens d'admission

A. Pour la 3<sup>e</sup> classe des **jeunes filles**, le **mardi 6 avril**, à 2 heures après-midi, le **mercredi 7** et le **jeudi 8 avril**, à 7 heures du matin.

B. Pour la 4<sup>e</sup> classe des **garçons**, le **mercredi 7 avril**, à 2 heures après-midi, le **jeudi 8** et le **vendredi 9 avril**, à 7 heures du matin.

C. Pour les **cours spéciaux** (écoles enfantines et travaux à l'aiguille), le **jeudi 8 avril**, à 2 heures après midi, le **vendredi 9** et le **samedi 10 avril**, à 7 heures du matin.

S'annoncer avant le **18 mars** au Directeur, en lui transmettant :

1. Un acte de naissance, et, pour les Suisses d'autres cantons, un acte d'origine.
2. Un certificat de vaccination.
3. Un témoignage de bonnes mœurs, délivré par la municipalité de domicile.
4. Un engagement à desservir, pendant trois ans au moins une école publique dans le canton.
5. L'indication exacte de la dernière école suivie.

Les candidats qui désirent être mis au bénéfice d'une bourse de l'Etat doivent le demander dans leur lettre d'inscription. (Ces bourses peuvent s'élever jusqu'à 600 fr. par an, suivant les conditions de fortune et le travail de l'élève. Des allocations supplémentaires pour renchérissement de la vie sont accordées en outre dans certains cas.)

**Conditions d'admission :** A. Avoir 17 ans dans l'année courante, pour les sections enfantines et travaux à l'aiguille, et 16 ans dans l'année courante pour les deux sections primaires. Une dispense d'âge peut être accordée aux élèves **garçons** qui ont achevé leur scolarité.

B. Être exempt d'infirmités.

Le programme des examens sera envoyé sur demande.

P 30 792 L

**La Direction.**

---

## Exposition

de travaux manuels des écoles  
du canton.

Ecole Normale, 3<sup>e</sup> étage Salle Est.  
Ouv. 10 avril, après l'assemblée générale de la section. Clôture 16 avril



On cherche pour établissement d'éducation (à la campagne)

## **jeune homme**

(25 ans au moins) sérieux, capable et dévoué, pour surveiller des garçons, prendre part à leurs travaux et leur donner des leçons. S'adr. par écrit sous **F. 22200 L.**  
**Publicitas S. A., LAUSANNE.**

---

## **Quelle Famille**

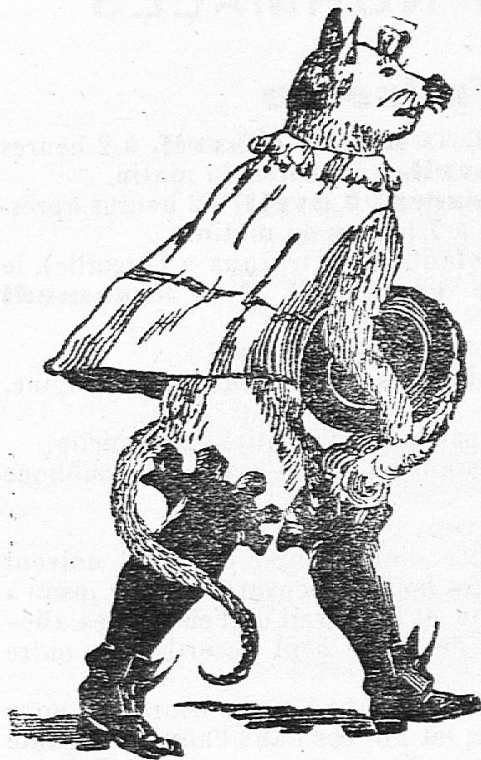
de professeur, de pasteur, ou institutrice seule recevrait demoiselle suisse désirant se perfectionner dans la langue française usuelle et littéraire ?

Offres sous **chiffre N. 694 Ch.**, à **Publicitas A. G., COIRE.**

---

**Etudiante** (St-Galloise) des langues modernes ayant fait des études universitaires pendant 7 semestres, cherche engagement comme institutrice ou secrétaire dans institut, école nouvelle ou famille de la Suisse française. Certificats et références Offres à disposition. sous chiffres **E. E. 100** à la Gérance de *l'Edicateur*.

---



## **CHAUSSURES à prix réduits**

Bottines américaines box ou cheveau pour messieurs, N <sup>os</sup> 40 à 46, à	Fr. 27.75
Pour dames, N <sup>os</sup> 36 à 42 . . . . .	25.75
Socques pour hommes, N <sup>os</sup> 40 à 48. . .	9.75
Socques fourrées pour dames, N <sup>os</sup> 36 à 42	8.75
Babouches lisières, semelle cuir, N <sup>os</sup> 36 à 42 . . . . .	8.75
Caoutchoucs pour dames, N <sup>os</sup> 36 à 42 .	6.75
Pantoufles montantes feutre ou velours brun, semelle feutre et cuir, chiquet, N <sup>os</sup> 36 à 42 . . . . .	13.75

---

Envoi contre remboursement à choix. — Echanges

## **AU CHAT BOTTÉ**

**LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE**

---

**Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.**

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LVI<sup>me</sup> ANNÉE — N° 15.

LAUSANNE, 10 avril 1920.



# L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE-REUNIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

*Rédacteur en Chef:*

**ERNEST BRIOD**

La Paisible, Cour, Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique*

**ALBERT CHESSEX** Avenue Bergières, 26

*Gérant: Abonnements et Annonces.*

**ERNEST VISINAND** Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

## COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.  
JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.  
GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.  
NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

**ABONNEMENT: Suisse, 10 fr. (Etranger, 12 fr.)**

**Réclames: location à l'année.**

Solde de la place disponible: 4 fr. la ligne.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale) pourra être insérée dans le texte, à 1 fr. 20 la ligne ou son espace.

**Bibliographie:** Le journal signale les livres reçus et rend compte des ouvrages d'éducation.

On peut s'abonner à la

**LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.**





**LIBRAIRIES PAYOT & C<sup>IE</sup>**

Lausanne, Genève, Vevey, Montreux

**HENRI DUCHOSAL**

*Directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles de Genève.*

# **Exercices**

de

# **lecture expliquée**

- I. Degré supérieur des Ecoles Primaires. Un vol. cartonné Fr. 1.80  
II. Cours secondaire. Un vol. cartonné . . . . . » 2.50

« Nous soulignons avec plaisir ces volumes qui font une large place à l'esprit suisse, car nombreux sont les auteurs suisses romands dont les idées et le talent littéraire ont conquis notre admiration. L'auteur préconise les morceaux courts, qui ne font l'objet que d'une leçon. La lecture expliquée ne consiste pas en une simple énumération des faits relatés dans le texte; il s'agit d'abord d'établir nettement le sujet et le but du morceau, puis son plan; que l'analyse des idées conduise à faire préciser les connaissances de l'élève, à lui donner quelques leçons de morale et de civisme, à le faire disserter un peu sur la psychologie du personnage, sur sa valeur affective et sociale; on cherchera à développer le sens critique de l'élève et à affermir son jugement. Tout en s'en tenant à des considérations élémentaires, il est possible de faire découvrir et apprécier une forme appropriée, certaines beautés littéraires; on pourra serrer de près le vocabulaire et les images du style, sans négliger la construction de la phrase, son harmonie. Enfin M. Duchosal insiste sur la valeur du *compte-rendu* tout entier, sorte de composition orale d'une utilité capitale pour l'élève, surtout si l'on ne peut le faire suivre d'une rédaction écrite. Il y a une foule d'excellents conseils dans ces pages, et ces suggestions seront fécondes pour celui qui les méditera. »

(Extrait du *Bulletin mensuel* du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel.)